Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260629-2026_06_61-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Saint-Jean-Sur-Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents *: M. JEULAND Philippe, Maire, M. BOURGES Benoît, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime*

Excusé(s) ayant donné procuration : *M. LE FAOU Frédéric à M. MESTRARD Emmanuel, Mme VIAL Christiane à Mme RAULT Catherine, M. DELAUNAY Francis à M. JEULAND Philippe*

Excusé(s) : *M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. LETORT Anthony*

A été nommé(e) secrétaire *: M. MESTRARD Emmanuel*

2026-06-61 – Accueil Enfance Jeunesse Intercommunale (AEJI) - Demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du déficit 2025

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en complément de sa demande de subvention pour l'année 2026, l'Accueil Enfance Jeunesse Intercommunale de Champeaux - Marpiré- Saint-Jean-sur-Vilaine a adressé une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'une partie de son déficit.

En effet, l'association constate pour l'exercice 2025, un déficit de 6 698 € qui s'explique notamment par l'évolution de la structure (professionnalisation des contrats de travail, lancement de l'accueil des Mistiks) et une légère diminution de la fréquentation.

Lors d'une réunion avec les trois municipalités, le mercredi 14 janvier 2026, il avait été convenu que 50 % de ce déficit serait porté par l'association et les 50 % restants, par les trois municipalités réparti au prorata du nombre de présence comme suit :

		St Jean	Marpiré	Champeaux	Total
Sub exp.	Réel 2025	1 574 €	1 440 €	335 €	**3 349 €**
3 349 €	% aux présences	47%	43%	10%	100%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 574 € à l'Accueil Enfance Jeunesse Intercommunale de Champeaux - Marpiré- Saint-Jean-sur-Vilaine pour l'année 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel